

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 06 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 03/06/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN.

Etait absente : Madame Stéphanie DELATTRE ;

Etaient absents ayant donné procuration : Mme Lucile PETIT ayant donné procuration à M. Pierre CHABE, Mme Christine CHABE ayant donné procuration à M. Maxence GLORIAN, Mme Valérie FRUMERY ayant donné procuration à M. Gilles VASSEUR, Mme Muriel MOMEUX ayant donné procuration à M. Olivier GALLET, et M. Régis De BERTOULT ayant donné procuration à M. Florent ACTHERGAL ;

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 06 JUIN 2019

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la prise en charge du budget primitif de la commune, il convient de régulariser par décision modificative les comptes suivants (courrier de la Trésorerie en date du 16 mai 2019).

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour modifier le budget primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Au Compte 74834 « Etat Compensation au titre des exonération des TF » :	+ 16 €
Au Compte 74835 « Etat Compensation au titre des exonération des TH » :	+ 630 €
Au Compte 739221 « FNGIR » :	+ 34 819 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget primitif comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 06 juin 2019
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 06 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 03/06/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN.

Etait absente : Madame Stéphanie DELATTRE ;

Etaient absents ayant donné procuration : Mme Lucile PETIT ayant donné procuration à M. Pierre CHABE, Mme Christine CHABE ayant donné procuration à M. Maxence GLORIAN, Mme Valérie FRUMERY ayant donné procuration à M. Gilles VASSEUR, Mme Muriel MOMEUX ayant donné procuration à M. Olivier GALLET, et M. Régis De BERTOULT ayant donné procuration à M. Florent ACTHERGAL ;

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 06 JUIN 2019

OBJET : DELIBERATION NETTOYAGE DE LA FACADE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, 3 devis concernant les travaux de réfection de la façade du bâtiment de l'ancienne poste, situé au 6 et 6 bis rue de la Poste, pour le pignon côté rue et la façade côté cour.

- SARL BRABANT : 6 459.00 € HT
- EIRL CADART : 7 590.00 € HT
- ARRAS FACADES : 6 505.00 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer. Après délibération et vote, le conseil municipal approuve par 12 voix pour, le devis de l'entreprise ARRAS FACADES, et de lui confier les travaux. Un devis complémentaire concernant le pignon côté cour a été demandé.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 06 juin 2019
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 06 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 03/06/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN.

Etait absente : Madame Stéphanie DELATTRE ;

Etaient absents ayant donné procuration : Mme Lucile PETIT ayant donné procuration à M. Pierre CHABE, Mme Christine CHABE ayant donné procuration à M. Maxence GLORIAN, Mme Valérie FRUMERY ayant donné procuration à M. Gilles VASSEUR, Mme Muriel MOMEUX ayant donné procuration à M. Olivier GALLET, et M. Régis De BERTOULT ayant donné procuration à M. Florent ACTHERGAL ;

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 06 JUIN 2019

OBJET : DELIBERATION TRAVAUX RUE DES PLANTIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée 3 devis concernant des travaux de borduration et de trottoirs dans la rue des plantis, à savoir :

- Entreprise Gilles DELAMBRE : 20 841.00 € HT
- Entreprise SNPC : 19 656.90 € HT
- Entreprise BALESTRA : 20 699.00 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer. Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve par 12 voix pour, le devis de l'entreprise SNPC, meilleure offrande et de lui confier les travaux.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 06 juin 2019
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le 06 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 03/06/2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN.

Etait absente : Madame Stéphanie DELATTRE ;

Etaient absents ayant donné procuration : Mme Lucile PETIT ayant donné procuration à M. Pierre CHABE, Mme Christine CHABE ayant donné procuration à M. Maxence GLORIAN, Mme Valérie FRUMERY ayant donné procuration à M. Gilles VASSEUR, Mme Muriel MOMEUX ayant donné procuration à M. Olivier GALLET, et M. Régis De BERTOULT ayant donné procuration à M. Florent ACTHERGAL ;

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 06 JUIN 2019

OBJET : DELIBERATION VIDEOSURVEILLANCE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'agence postale, une vidéo surveillance sera installée en périphérie et en interne afin de pouvoir assurer une protection des agents et des biens, et ce en corrélation avec la réglementation et les préconisations de la gendarmerie et de la Poste. Monsieur le Maire présente deux devis à l'assemblée.

- Entreprise ATEC : 3 270,00 HT
- SARL David TISON : 4 109,00 HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer. Après délibération et vote, le conseil municipal approuve par 12 voix pour, le devis de l'entreprise ATEC, et de lui confier les travaux.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 06 juin 2019
Le Maire,